

8000 pieds d'une terrasse à l'autre. Il coûte £1,255,000; et il est entré dans sa construction 10,490 tonnes de fer et trois millions de pieds cubes de maçonnerie. Il y a vingt-quatre piliers hardiment et solidement implantés tout près des rapides du St. Laurent; l'espace entre les deux piliers du centre est de 330 pieds et entre les autres piliers de 242 pieds. Le coup d'œil que présente l'entrée du pont est celui d'une œuvre cyclopéenne. Ajoutons, pour être juste, que M. Alexander Ross bien connu dans cette ville partage avec Stephenson la gloire de ce grand monument; et que même d'après une correspondance publiée dans les journaux de Londres, celui-ci n'aurait fait qu'approuver les plans tracés par le premier.

Stephenson ne borna point son activité aux travaux de sa spécialité; il s'occupa aussi de science, de politique et d'économie politique. Il fut élu membre du Parlement pour Whitty en 1817 et siégea dans les rangs du parti conservateur. Il écrivit plusieurs ouvrages et mémoires, entre autres un article sur les ponts en fer dans l'Encyclopédie Britannique, un livre sur les locomotives, et un autre sur les chemins de fer atmosphériques. Il était membre d'un grand nombre de sociétés savantes et décoré de plusieurs ordres étrangers. Ce fut dans un voyage récent en Norvège qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qui le conduisit au tombeau, le 12 octobre dernier. Il a été enterré dans la nef de l'abbaye de Westminster, près du grand ingénieur Telford, et ses funérailles ont été un véritable déluge public. Il était veuf et sans enfants, et il laissa sa fortune (environ un demi-million sterling) à son cousin, George Robert Stephenson, à ses amis et à ses collaborateurs et à diverses institutions de bienfaisance ou d'éducation. Parmi les principaux légataires se trouve M. Belder, frère de celui qui fut longtemps gérant de la compagnie du Grand Tronc en Canada. Il laissa aussi à l'hôpital de Newcastle £10,000, et à l'Institut philosophique de cette ville, où il avait, dit-il, puisé le goût de l'étude, £7000.

Tandis que nous gérons cette biographie, si propre à constater la puissance du génie humain à dompter la matière, il nous arrivait, sous une forme assez singulière, des preuves de l'énergie bien plus puissante encore avec laquelle la nature de son côté dompte et maîtrise notre orgueil. Nous venons de recevoir en effet nos journaux d'Europe, échauffés un terrible naufrage de *Madian* dont toutes les suites ne sont pas encore bien connues. Parmi les royaumes et les brochures tout imbibées de l'eau de mer, que nous avons en bien de la peine à faire sortir de l'espace de cahos où elles se trouvaient, nous avons tout d'abord remarqué la livraison singulièrement attardée du *Correspondant* qui contient le vigoureux et brillant article du *Comte de Montalembert*: "Pie IX et l'Italie en 1849 et en 1859." Voici quelques-unes des phrases de l'illustre écrivain qui ont dû puissamment contribuer à irriter contre lui le monarque qu'il se plaît à braver.

"Je n'ai jamais flâtté personne, pas même le malheur, pas même les nobles douleurs de l'exil. Je veux même le dire en passant; cette puérile adulation, cet enthousiasme frivole qu'on voit régner aujourd'hui chez tant d'écrivains religieux dès qu'il s'agit d'un pontife ou d'un prince de l'Église, me répugne profondément; je n'en trouve pas la moindre trace dans les grands siècles de foi, dans la grande littérature des pères et des saints. Je me garderai donc, comme d'une injure et d'une maladresse, de toute flatterie envers Pie IX. Mais la plus stricte équité oblige de reconnaître que le pape, dont les Romagnols déclarent le joug insupportable, ne le cède en vertus à aucun des souverains de l'Europe, et qu'après avoir été le prince le plus populaire de son siècle il en est demeuré le plus irréprochable.

"Quel serment a-t-il violé? Quelle constitution a-t-il abolie? Quel sang a-t-il versé? Quelle propriété a-t-il confisquée? Quel piège a-t-il tendu? Quel mensonge a-t-il proféré? Qui au monde a-t-il trompé ou persécuté? Il avait amnistié, sans exception, tous les anciens adversaires du Saint-Siège; ils l'en ont récompensé en le détrônant une première fois. Quelle liberté a-t-il détruite? Il avait toutes données à son peuple avec une générosité qu'il ne faut pas cesser de bénir, quand quelle ait paru imprudente à beaucoup; on s'en est servi pour assassiner son ministre, pour l'assiéger dans son palais, pour le contraindre à la fuite, pour le déclarer déchu de son trône. Enfin, quelle bassesse a-t-il commise? Il est le seul souverain de l'Europe qui ait vu sa capitale occupée depuis dix ans par des troupes armées, mais étrangères; or, je le demande aux plus dévoués et aux plus dédaigneux, quel prince n'en, pendant ces dix ans, une attitude plus noble, plus calme et plus digne?

"De tous les griefs que les Italiens ont élevés contre d'autres princes, en est-il un seul qu'on puisse, avec une ombre même de justice, imputer à Pie IX? Pas un. Est-ce un tyran? non. Personne, parmi ses plus forcenés adversaires, n'oserait l'affirmer. Est-il en fuite? non. Est-il usurpateur? non. Est-il étranger? non. Il est le plus italien, le seul tout à fait italien des princes de la Péninsule, bien autrement italien au moins d'origine que cette maison de Savoie qui le dépoille au nom de l'Italie. On ose parler de ses sympathies autrichiennes; il faut convenir que, s'il en avait, on emploierait de singuliers moyens pour le convertir; mais ces sympathies, où en sont les preuves?

"Il se peut qu'il périsse, ce vieil et saint édifice, qui a résisté depuis onze siècles à tant d'orages; il se peut que le principal sacré allié rejoindre, dans une ruine commune, tout l'ancien droit de l'Europe, si opiniâtrement attaqué et si misérablement défendu. Cela est possible; tout est possible ici-bas. Nul d'entre nous ne lie indissolublement l'existence de la papauté à celle du pouvoir temporel; quoi qu'il arrive, elle

survivra, et, avec elle, notre foi et notre filial amour. La Providence saura bien trouver d'autres voies pour que son indéfectible mission soit accomplie.

"Fata viam invenient.

"Mais aussi, si on détrait cette condition si ancienne, si utile et si légitime de la suprême autorité spirituelle; si les souverains et les révolutionnaires se mettent d'accord, les uns pour l'ébranler, et les autres pour la renverser, nous aurons toujours le droit de dire, jusque dans la postérité la plus reculée, qu'ils ont mal fait. Ce sera à la fois une faute et un crime, une ineptie et une injustice. Ce sera un mauvais but atteint par de mauvais moyens. Ce sera la plus écœurante violation, dans un siècle qui en a tant vu, du droit des gens, du droit public des nations civilisées. Ce sera la victoire de l'astuce et de la violence sur l'homme, sur la faiblesse trahie, sur la bonne foi battue. Il est de mode, parmi nos grands publicistes, si complaisants pour les forts et si dédaigneux pour les faibles, de se moquer des larmes et des foudres du Pape. Ah! nous le savons, les larmes du Pape ne touchent que ses enfants dociles, et ces foudres n'effrayent que ceux qu'elles ne menacent pas. Elles n'en sont pas moins les larmes de l'innocence, et les foudres de la justice. Si les uns ne demeurent toujours stériles, ni les autres toujours impuissantes. On ne nous fermera la bouche ni longtemps ni toujours. Mille voix, dans l'Église et dans l'histoire, répéteront le non licet de l'Évangile. Entendez bien: Non licet. Ce n'est rien et c'est tout. Cela n'empêche rien dans le moment, cela détermine tout dans l'avenir, un jugement de Dieu comme au jugement des hommes. Cela n'a pas empêché Hérode de faire ce qui lui a semblé; mais, après tout, qui voudrait avoir été Hérode? Cela n'a pas empêché Pilate de laisser triompher les passions d'un peuple aveugle et coupable, sauf à s'en laver les mains. Mais qui donc voudrait être le Pilate de la papauté?"

Tandis que la question italienne tient l'Europe sur un volcan, que le *Times* de Londres et les journaux légitimistes en France font tout ce qui dépend d'eux pour allumer la guerre, entre notre ancienne et notre nouvelle mère patrie, nos voisins des États-Unis voient fermenter avec plus de violence que jamais les éléments de discorde que la question de l'esclavage a depuis si longtemps nourris au milieu d'eux. La sanglante échouée de *Harper's Ferry*, où quelques négrophiles assez mal armés ont voulu trancher du Spartacus, a eu son dénouement légal ou à peu près légal dans l'exécution de John Brown, le chef des insurgés. Voici de quelle manière le *Courrier des États-Unis* signale le déploiement de forces militaires dont le gouverneur de la Virginie a cru devoir entourer le supplice de ce martyr de l'abolitionisme. "La Virginie court aux armes; l'armée fédérale vole à son secours. La ligne du Potomac est convertie de troupes; Charlestown est hérissée de bayonnettes; les églises regorgent de soldats; la loi martiale est proclamée; défense est faite aux habitants de sortir à la nuit close; les convois de chemin de fer sont réservés exclusivement aux forces militaires; l'accès de la ville est interdit aux étrangers. De quoi s'agit-il donc? Les Anglais descendent-ils en masses compactes et armées du Canada? L'Union est-elle dissoute, et la guerre est-elle déclarée entre les États libres et les États à esclaves? Non! On se prépare à pendre demain le vieux Brown."

À Montréal, comme dans toutes les autres villes du continent, il y a eu, le jour de l'exécution, une sorte de démonstration négrophile. On a prié dans quelques églises protestantes pour le condamné, et il y a eu un meeting où force discours plus ou moins abolitionnistes, ont été prononcés. Les détails de la mort de Brown, et les conséquences probables de toute l'affaire remplissent aujourd'hui tous les journaux et continueront à occuper l'attention publique jusqu'à ce que quelque télégramme européen bien émouvant vienne l'en distraire; alors le nouveau martyr sera pour le moment complètement oublié! Ainsi va le monde depuis qu'il est monde!

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Aux dernières assemblées à Toronto, le grand jury dans son *presentment*, a recommandé d'imposer par la loi une pénalité contre tous les parents qui n'envoyeraient point leurs enfants régulièrement à l'école. Le grand jury considère que c'est le seul moyen de réformer les mœurs et les tendances des classes inférieures de la société.

— *L'Aigle*, journal publié par les élèves du Petit Séminaire de Québec, contient les détails suivants sur les progrès du Séminaire et de l'Université Laval: "Les élèves de la classe de physique, au lieu d'apprendre par cœur un texte expliqué par le professeur, suivent maintenant les cours donnés à l'Université. Il se donne aussi au Séminaire un cours de philosophie intellectuelle et morale, d'après la méthode d'enseignement oral adopté à l'Université. Nous n'entreprendrons point d'expliquer tous les avantages que présente ce mode d'enseignement. L'obligation de prendre des notes est déjà beaucoup; elle permet d'apprendre une foule de choses qui ne se trouvent point dans les livres. Le nombre de ceux qui suivent les cours des différentes facultés est de 66 dont 36